

Qu'est ce que « l'exception culturelle française » ? Quelle en est ou quelles en sont les définitions de référence ?



By Guilhem Vellut, Palais
Royal [CC BY 2.0], via
Wikimedia Commons

Notre réponse du 04/04/2018

Voici quelques références de documents qui devraient vous permettre de vous faire une idée des spécificités de l'exception culturelle française :

Un article de Wikipédia : [Exception culturelle française](#)

« Aux origines de « l'exception culturelle française » ?

Jacques Choukroun, Des études d'experts au « Rapport Petsche » (1933-1935) », 1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze [En ligne], 44 | 2004, mis en ligne le 15 janvier 2008, <http://journals.openedition.org/1895/303>

« Exception culturelle française : étatisme ou chance historique ? » Esclatine Claude, *Géoéconomie*, 2013/2 (n° 65), p. 183-193.

<https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2013-2-page-183.htm>

Sources officielles

Sur le site du Gouvernement : **Les différentes actions réalisées par le Gouvernement afin de défendre l'exception**

culturelle française ainsi que sa diversité par la dynamisation de la créativité et de l'éducation artistique et culturelle mais aussi en réformant l'audiovisuel public.

<http://www.gouvernement.fr/enjeu/defendre-l-exception-culturelle-francaise>

Sur le site du Ministère de la Culture :

Exception culturelle : la France n'est pas seule !

<http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Exception-culturelle-la-France-n-est-pas-seule>

Le ministère de la Culture et de la politique culturelle en France : exception culturelle ou exception institutionnelle

? Emmanuel Négrier, Chercheur CNRS. 20 Jan 2017 (22 pages)

Disponible sur la plateforme HAL d'archives ouvertes : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01442310/document>

Cordialement,

[Eurêkoi](#) – Bibliothèque Publique d'Information